



Crédit Mutuel du Sud-Ouest

Communiqué de presse

Report au 30 septembre du versement de la rémunération des parts sociales

Bordeaux, le 22 avril 2020 – Les caisses du Crédit Mutuel du Sud-Ouest procéderont au versement de la rémunération des parts sociales, au titre de l'année 2019, le 30 septembre 2020. Ce versement interviendra exclusivement par la délivrance de nouvelles parts sociales, conformément à la décision de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la recommandation émise par la Banque Centrale Européenne (BCE) n°BCE/2020/19, en date du 27 mars dernier, relative aux modalités de versement des dividendes. Soucieux de concilier les droits et intérêts de ses sociétaires clients avec les responsabilités du secteur bancaire, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest entend, ainsi, agir dans un esprit de responsabilité collective.

Dans le contexte de crise lié au coronavirus, la Banque Centrale Européenne a, en effet, demandé aux établissements bancaires de ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2019, au moins jusqu'au 1^{er} octobre prochain. Dans sa recommandation, elle a précisé que le dividende désigne « *tous les versements de fonds soumis à l'approbation de l'assemblée générale* » y compris donc la rémunération des parts sociales des sociétés coopératives dont la valeur est fixe. Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest appliquera cette recommandation dans un esprit de responsabilité collective pour participer au soutien de l'économie et des entreprises sur ses territoires.

Le montant de la rémunération des parts sociales au titre de l'année 2019 restera fixé par l'assemblée générale de chacune des 79 caisses locales du Crédit Mutuel du Sud-Ouest lorsque ces assemblées générales pourront se tenir*. Toutefois, à la différence des exercices précédents, la rémunération des parts sociales interviendra exclusivement sous la forme de la délivrance de nouvelles parts sociales le 30 septembre 2020. Seul le reliquat de rémunération ne permettant pas l'octroi d'une part entière sera alloué en numéraire.

Ces ressources supplémentaires en capital viendront en soutien des acteurs économiques des territoires, tout en préservant, dans la durée, les intérêts des sociétaires et clients.

Cette situation exceptionnelle ne remet donc nullement en cause l'importance des parts sociales qui constituent, à la fois, une singularité et une force du modèle coopératif auquel sont attachés l'ensemble des sociétaires, administrateurs et salariés du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

**L'ordonnance n°2020-318 du 25 mars 2020 a repoussé de 3 mois, soit au 31 août 2020, la date butoir de tenue des assemblées générales telle que prévue dans les statuts des caisses locales. Les modalités de tenue de ces assemblées générales sont actuellement en cours de définition, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.*

A propos du Crédit Mutuel du Sud-Ouest

Avec 84 points de vente répartis sur les départements de la Charente, de la Dordogne et de la Gironde, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest compte aujourd'hui près de 1 000 collaborateurs, 600 administrateurs et 450 000 sociétaires et clients. Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest fait partie du Crédit Mutuel Arkéa, né en 2002 du regroupement des fédérations de Bretagne (CMB), du Sud-Ouest (CMSO) ainsi que d'une quarantaine de filiales spécialisées. Plus d'informations sur www.cmso.com